

Signature d'un accord pour la mise en œuvre de la loi sur la communication sociale



La Havane, 1 août (RHC) Dans le but de développer des activités de conseil, d'enseignement et de recherche scientifique pour l'application effective de la Loi de Communication Sociale et de son Règlement, un Accord de Collaboration a été signé entre le Bureau du Procureur Général de la République (FGR) et l'Institut d'Information et de Communication Sociale (ICS).

Yamila Peña Ojeda, procureur général de la République, a déclaré à la presse que la loi est directement liée à la mission institutionnelle de l'organe, telle qu'établie par la Constitution, d'exercer le contrôle des enquêtes criminelles et l'exercice de l'action publique pénale ainsi que le contrôle de la légalité.

Précisément, l'un des objectifs de la disposition est d'assurer la transparence, l'information et, par le biais du consensus, de lier de manière permanente le peuple aux processus du pays.

Depuis le Palais des Congrès de La Havane, il a déclaré que la loi doit être observée en conjonction avec d'autres réglementations, car l'information et les processus constitutionnels ne fonctionnent pas de manière isolée.

Alfonso Noya Martínez, président de l'ICS, a décrit la FGR comme une référence importante en termes de communication, compte tenu de son travail et de ses expériences de dialogue avec des publics internes et externes.

M. Noya Martínez a reconnu que la Convention est un processus décisif étant donné la nécessité de rechercher des alliances pour mettre en œuvre la loi de manière adéquate et progressive.

La loi à elle seule ne résoudra pas le problème de la communication à Cuba, c'est pourquoi un effort conjoint doit être fait entre la société et les institutions, a-t-il ajouté.

La FGR a été le premier organisme à signer un accord de collaboration avec l'ICS pour la préparation et la mise en œuvre de l'instrument juridique, qui restera en vigueur jusqu'à ce que les deux parties en décident autrement (Source : ACN).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/361693-signature-dun-accord-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-sur-la-communication-sociale>



Radio Habana Cuba